

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, CINQUIÈME SESSION  
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FIFTH SESSION

(Genève, 18-21 décembre 1967)  
(Geneva, December 18 to 21, 1967)

RAPPORT

Composition et ouverture de la session

1. La cinquième session ordinaire du Comité de coordination interunions (ci-après désigné par "le Comité") s'est tenue à Genève du 18 au 21 décembre 1967.
2. A l'ouverture de la session, le Comité comprenait vingt-quatre membres. Vingt-deux d'entre eux étaient représentés : Allemagne (République fédérale), Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie. Deux n'étaient pas représentés : Ceylan et Nigeria.
3. Les vingt-trois Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Cameroun, Canada, Congo (République démocratique), Finlande, Grèce, Iran, Irlande, Israël, Kenya, Liban, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pologne, République arabe unie, Saint-Marin, Turquie.
4. La liste des participants est annexée au présent Rapport.
5. La session a été ouverte par le Président de la session précédente, M. C.J. de Haan (Pays-Bas).

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document CCIU/V/2.

Election du nouveau Bureau

7. Le nouveau Bureau a été élu à l'unanimité comme suit : M. A. Krieger (Allemagne (République fédérale)), Président, et MM. J.C. Ribeiro (Brésil) et F. Krístek (Tchécoslovaquie), Vice-présidents.

Modification du Règlement intérieur

8. Le Comité a décidé de modifier son Règlement intérieur en supprimant : i) les mots "les procès-verbaux" à l'article 19; ii) les mots "procès-verbaux et autres" dans le titre de la Section X; iii) la totalité de l'article 25; iv) les mots "et les procès-verbaux" à l'article 27.

Rapport sur les activités des BIRPI depuis septembre 1966

9. Le Comité a pris note, en les approuvant, des rapports contenus dans les documents CCIU/V/3 et CCIU/V/14.

10. La question des relations entre les BIRPI et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (UNCITRAL) a été examinée sur la base du document CCIU/V/9. Après avoir été expressément appuyée par plusieurs représentants - en particulier par le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour ce qui concerne le point 6, et par les représentants de l'Allemagne (République fédérale), du Cameroun, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique pour ce qui concerne les points 20 et 21 -, la politique esquissée dans l'Annexe III audit document a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

11. Le Comité a simplement pris note du document CCIU/V/10 concernant le Traité de coopération en matière de brevets, du fait que la Conférence de Représentants s'était déjà prononcée à ce sujet.

Rapport financier concernant l'année 1966

12. Le Comité a pris note, en l'approuvant, du rapport sur certaines questions financières (document CCIU/V/4) et du Rapport de gestion de 1966.

Programme et Budget des BIRPI pour l'année 1968

13. Le projet de programme et de budget pour 1968 a été examiné sur la base des documents CCIU/V/5 et CCIU/V/13.

14. En ce qui concerne l'Union de Madrid, le Secrétariat a indiqué que les prévisions faites en août 1967 pour l'année 1968 devront probablement être révisées au cours de 1968 car les résultats des derniers mois démontrent que le revenu de 1968 sera probablement inférieur et les dépenses, supérieures à ce qui avait été envisagé à l'origine. Il pourra être nécessaire de convoquer, en 1968, une réunion de l'organe compétent de l'Union de Madrid pour réviser le barème des taxes, de façon à faire face à la nouvelle situation.

15. Bien que les représentants de l'Allemagne (République fédérale), de la France et du Royaume-Uni aient exprimé quelques doutes quant à l'utilité d'une classification internationale des éléments figuratifs des marques, le Comité, par 12 voix contre zéro, et 4 abstentions, s'est déclaré en faveur de la suggestion tendant à la convocation d'un comité d'experts chargé d'examiner les questions figurant au paragraphe 8 du document CCIU/V/13. Ce paragraphe prévoit la convocation, en 1968, d'un Comité d'experts sur ladite classification. Toute décision sur la question de savoir si la classification devrait faire l'objet d'un arrangement international a été réservée jusqu'à ce que le Comité de coordination interunions soit informé des recommandations faites par le Comité d'experts précité.

16. A propos du programme de l'Union de Berne, le Directeur des BIRPI a rendu compte au Comité des décisions du Comité permanent de l'Union de Berne et du Comité intergouvernemental du droit d'auteur établi par la Convention universelle sur le droit d'auteur, décisions que ces Comités ont prises le 14 décembre 1967. Selon celles-ci, il sera probablement nécessaire pour les BIRPI de supporter une partie des frais de la réunion d'un groupe de travail conjoint des deux Comités ainsi que la part de l'Union de Berne dans des sessions extraordinaires desdits Comités. En outre, le programme concernant

la Recommandation III de la Conférence de Stockholm de 1967 (document CCIU/V/5, page 21, point B.10) devra être accéléré et renforcé, probablement au moyen de la convocation d'une réunion internationale. Les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de ces activités additionnelles proviendraient d'économies faites sur d'autres points du programme, notamment par le report à l'année suivante du Groupe de travail Satellites de Télécommunications (ibid., point B.8). Le Comité a pris note, en les approuvant, de ces modifications dans le programme et dans le financement proposé.

17. A la suite des interventions faites par les représentants de l'Autriche, de la France et de l'Inde, le Comité a pris note de la déclaration du Directeur des BIRPI selon laquelle les pourcentages indiqués au point "Agrandissement du Bâtiment" étaient provisoires, qu'ils étaient basés sur la situation actuelle de l'utilisation des surfaces dans le bâtiment du siège et qu'ils seraient revus au fur et à mesure que les plans deviendront plus clairs sur la question de savoir quel usage chaque Union envisage de faire des surfaces utiles dans l'agrandissement envisagé du bâtiment actuel.

18. A propos des pourcentages appliqués à la "Direction" (document CCIU/V/5, paragraphe 28), le représentant de la France a exprimé l'avis que les 45% attribués à l'Union de Madrid étaient encore trop élevés. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'en ce qui concerne 1968, les 45% étaient pleinement justifiés. Etant entendu que, chaque année, les pourcentages étaient susceptibles de variations à la lumière des circonstances prévalant alors, le Comité a approuvé à l'unanimité les propositions figurant dans ledit paragraphe.

19. En ce qui concerne les traductions de la Classification de l'Arrangement de Nice, le Comité a pris note qu'une version portugaise, plutôt qu'italienne, serait probablement réalisée en 1968 (document CCIU/V/5, page 19, point N.1).

20. En ce qui concerne les tableaux généraux des dépenses et des recettes, figurant dans le document CCIU/V/5, le représentant de la Suisse a suggéré qu'à l'avenir, ils comprennent également les chiffres indiquant les montants de l'année précédente effectivement dépensés.

21. Sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes précédents, le Comité a pris note, en les approuvant, des propositions de programme et de budget pour 1968, telles qu'elles figurent dans les documents CCIU/V/5 et CCIU/V/13.

#### Questions de personnel

22. Les documents CCIU/V/6 et CCIU/V/12 ont servi de base de discussion.

23. a) Les représentants du Brésil, du Cameroun, de l'Inde et du Kenya ont tous insisté pour que la répartition géographique dans le personnel des BIRPI soit améliorée, notamment par l'engagement de ressortissants de pays en voie de développement.

b) Après que le Directeur des BIRPI ait fait observer que la modicité du budget des BIRPI ne permet pas d'employer des personnes n'ayant pas, dans le domaine particulier de la propriété intellectuelle ou en matière de langues, toute l'expérience requise pour le travail à effectuer, diverses suggestions ont été présentées.

c) Le représentant de l'Inde a suggéré la création d'un poste de stagiaire pour les questions de droit d'auteur, dans lequel chaque titulaire resterait deux ou trois ans et retournerait ensuite dans son pays.

d) Le représentant du Brésil a suggéré que des ressortissants de pays en voie de développement soient recrutés dans des postes élevés pour leur permettre d'influencer directement l'optique du Secrétariat sur les questions intéressant les pays en voie de développement.

e) Le représentant du Cameroun a demandé qu'au moins un poste soit attribué à un ressortissant d'un pays africain en voie de développement. A son avis, il n'est pas juste qu'aucun ressortissant de ces pays ne fasse partie du personnel des BIRPI. Si nécessaire, les nouveaux membres du personnel devraient recevoir, dans leur emploi, une formation portant à la fois sur des questions de propriété intellectuelle et sur les langues. D'autres organisations intergouvernementales ont suivi cette méthode, et avec un succès considérable.

f) Le représentant du Kenya a déclaré que des postes parallèles devraient être créés et attribués à des ressortissants de pays en voie de développement de sorte que chaque bénéficiaire d'un poste parallèle pourrait, en observant le travail du titulaire du poste correspondant et en travaillant avec lui, être formé sur place.

g) Le Directeur des BIRPI a déclaré que ces suggestions recevront toute l'attention voulue et qu'il ferait de son mieux en ce qui concerne l'emploi de ressortissants des pays en voie de développement.

24. a) La question des traitements du Directeur et des Vice-directeurs a été longuement discutée par le Comité. Au cours des débats, auxquels le Directeur et les Vice-directeurs n'étaient pas présents, les différents points de vue ont été exposés de façon très circonstanciée.

b) Le représentant de la Suisse a souligné qu'en fixant les traitements actuels du Directeur et des Vice-directeurs, le Conseil fédéral suisse avait également tenu compte des arguments présentés lors de la session de 1965 du Comité et avait comparé les traitements et les fonctions du Directeur et des Vice-directeurs des BIRPI avec les traitements et les fonctions des dirigeants d'autres organisations inter-gouvernementales.

c) Les représentants de l'Union soviétique, de l'Allemagne (République fédérale), de la Hongrie et du Kenya se sont prononcés en faveur des propositions contenues dans le document CCIU/V/6 telles que modifiées par le document CCIU/V/12. En revanche, le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'il regrettait de devoir faire état d'instructions formelles de son Gouvernement à l'encontre de ces propositions.

d) Dans un effort pour aboutir à un accord général sans qu'un vote formel soit nécessaire, le Président a proposé un compromis qui impliquait le rejet des montants plus élevés suggérés dans le document CCIU/V/12 et, en substance, réitérait et confirmait l'avis donné par le Comité lors de sa session de 1965. Cet avis avait alors été exprimé par 10 voix contre 2, et 5 abstentions. Les montants en question

n'avaient pas été entièrement acceptés par le Gouvernement suisse. D'autre part, en ce qui concerne la liaison avec les traitements des Nations Unies, le Président a attiré l'attention du Comité sur le fait que les traitements actuels du Directeur et des Vice-directeurs se trouvaient déjà liés - de même que tous les autres traitements au sein des BIRPI - au système des Nations Unies, ceci étant conforme à l'avis donné par le Comité en 1965.

e) Les représentants de l'Italie, de l'Allemagne (République fédérale), du Danemark et du Canada se sont prononcés en faveur d'un tel compromis. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la France ont exprimé des réserves sur certains points, comme indiqué ci-dessous. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que son silence ainsi que celui d'autres délégués devrait être interprété en faveur de l'acceptation de ce compromis. Le représentant de la Suisse a précisé qu'en raison du rôle spécial de son gouvernement, il estimait ne pas pouvoir exprimer une opinion.

f) Sur ce, et sous réserve des déclarations individuelles de trois représentants mentionnées à la lettre g) ci-dessous, le Comité a exprimé l'avis suivant :

i) le traitement du Directeur devrait s'élever à \$25.200 et celui des Vice-directeurs, à \$21.000;

ii) le Gouvernement suisse devrait lier ces traitements au système des Nations Unies en les exprimant en pourcentages d'un grade adéquat dans le cadre du système des traitements des Nations Unies, de telle sorte que les changements intervenant à l'intérieur de ce système leur soient automatiquement applicables.

g) Le représentant du Royaume-Uni a manifesté son opposition aux points i) et ii) de cet avis. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a précisé que si la proposition avait été soumise à un vote, il se serait abstenu, alors que le représentant de la France a déclaré qu'il se serait uniquement abstenu sur le point ii).

25. Le Comité a pris note, en les approuvant, des autres points du document CCIU/V/6.

Union des obtentions végétales

26. La question de l'administration de l'Union des obtentions végétales a été examinée sur la base des documents CCIU/V/7 et CCIU/V/11.

27. Sur une question du représentant de l'Allemagne (République fédérale), le Directeur des BIRPI a déclaré que la période de trois années mentionnée au paragraphe 6 du document CCIU/V/11 devait être comprise comme signifiant qu'après les trois premières années, les arrangements continueraient indéfiniment, à moins qu'ils soient révisés d'un commun accord, ou qu'ils soient dénoncés par l'une des parties sous réserve d'un préavis d'un an. Le représentant de l'Allemagne (République fédérale) a pris note de cette déclaration avec satisfaction, mais il a déclaré que la période minimum devrait être de quatre ou cinq années plutôt que trois années.

28. Il a été convenu, d'une façon générale, que l'Union des obtentions végétales était entièrement libre d'accepter ou de rejeter - ou plutôt d'en recommander au Gouvernement suisse l'acceptation ou le rejet - les suggestions contenues dans le "Plan A" telles que modifiées dans le document CCIU/V/11, paragraphe 7.

29. Le représentant de la France a souligné que, chaque fois qu'il parlait d'intégration, il visait seulement les services administratifs intégrés, car en ce qui concerne les questions de fond de la protection des obtentions végétales, la complète indépendance de l'Union des obtentions végétales allait de soi, et que le "Plan A" adoptait pleinement cette position.

30. Avec les éclaircissements précités, le Comité a unanimement appuyé le "Plan A" tel que modifié dans le paragraphe 7 du document CCIU/V/11.

Clôture de la session

31. La session a été déclarée close par son Président, M. A. Krieger (République fédérale d'Allemagne).

\* \* \* \*

32. Le présent Rapport a été adopté à l'unanimité par le Comité, lors de sa séance de clôture, le 21 décembre 1967.



LISTE DES PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES DU COMITE

Allemagne (République fédérale)

M. A. KRIEGER, Ministerialrat, Ministère de la Justice, Bonn  
M. H. MAST, Regierungsdirektor, Ministère de la Justice, Bonn  
M. R. SINGER, Regierungsdirektor, Office allemand des brevets,  
Munich  
Mme Elisabeth STEUP, Regierungsdirektorin, Ministère de la  
Justice, Bonn  
M. P. SCHÖNFELD, Premier Secrétaire, Délégation permanente  
de la République fédérale d'Allemagne, Genève

Belgique

M. J.C. VERLINDEN, Secrétaire d'administration, Service de  
la Propriété industrielle et commerciale, Ministère des  
Affaires économiques, Bruxelles

Brésil

M. J.C. RIBEIRO, Secrétaire d'Ambassade, Délégation perma-  
nente du Brésil, Genève

Danemark

M. W. WEINCKE, Chef de Département, Ministère des Affaires  
culturelles, Copenhague  
M. T. LUND, Professeur à l'Université d'Aarhus, Aarhus  
M. G. JENSEN, Ministère du Commerce, Copenhague

Espagne

M. A.F. MAZARAMBROZ, Directeur, Registre de la Propriété  
industrielle, Madrid  
M. J. RAYA MARIO, Secrétaire Général des Archives et Biblio-  
thèques, Ministère de l'Education et des Sciences, Madrid

Etats-Unis d'Amérique

M. E.J. BRENNER, Commissioner of Patents, Bureau des Brevets, Washington

M. A.L. KAMINSTEIN, Registrar of Copyrights, Library of Congress, Washington

M. G.D. O'BRIEN, Assistant Commissioner, Bureau des Brevets, Washington

M. H.J. WINTER, Assistant Chief, Business Practices Division, Département d'Etat, Washington

M. W.E. HEWITT, Attaché, Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique, Genève

France

M. F. SAVIGNON, Directeur, Institut national de la propriété industrielle, Paris

M. R. LABRY, Conseiller d'Ambassade, Ministère des Affaires étrangères, Paris

M. C. ROHMER, Chef du Bureau du droit d'auteur, Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles, Paris

Hongrie

M. E. TASNÁDI, Président, Bureau national d'inventions, Budapest

M. I. SÁNDOR, Attaché, Ministère des Affaires étrangères, Budapest

Inde

M. R.S. GAE, Secretary to the Government of India, Ministère des Affaires juridiques, New Delhi

M. T.S. KRISHNAMURTI, Registrar of Copyrights and Deputy Secretary to the Government of India, Ministère de l'Education, New Delhi

Italie

M. G. GALTIERI, Inspecteur général, Présidence du Conseil des Ministres, Rome

M. G. TROTTA, Conseiller à la Cour d'appel, Délégation italienne aux Accords pour la propriété intellectuelle, Rome

Italie (suite)

M. A. PELIZZA, Inspecteur général, Ministère de l'Industrie, Rome

M. M. ANGEL, Inspecteur général, Ministère de l'Industrie, Rome

M. G. GIGLIOLI, Conseiller, Présidence du Conseil des Ministres, Rome

Japon

M. T. SAKAI, Premier Secrétaire, Délégation permanente du Japon, Genève

Maroc

M. A. H'SSAINE, Directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur, Rabat

Mexique

M. H. CARDENAS-RODRIGUEZ, Troisième Secrétaire, Délégation permanente du Mexique, Genève

Pays-Bas

M. C.J. de HAAN, Président de l'Octrooiraad, La Haye

M. W.M.J.C. PHAF, Chef de la Division des Affaires législatives et juridiques, Ministère des Affaires économiques, La Haye

M. H.J.A.M. VROUWENVELDER, Chef de la Division de la Comptabilité, Ministère des Affaires économiques, La Haye

Portugal

M. J. DE OLIVEIRA ASCENSAO, Professeur à la Faculté de droit, Université de Lisbonne, Lisbonne

M. J. VAN-ZELLER GARIN, Adjoint à la Direction générale du Commerce, Bureau de la Propriété industrielle, Lisbonne

M. J. MOTA MAIA, Chef du Service des Inventions, Bureau de la Propriété industrielle, Lisbonne

Roumanie

H.E. Constantin STĂNESCU, Ambassadeur, Ministère des Affaires étrangères, Bucarest

M. Lucian MARINETE, Directeur, Office d'Etat pour les inventions, Bucarest

Royaume-Uni

M. W. WALLACE, C.M.G., Assistant Comptroller, Département de la Propriété industrielle et du Droit d'auteur, Ministère du Commerce, Londres

M. R. BOWEN, Principal Examiner, Département de la Propriété industrielle et du droit d'auteur, Ministère du Commerce, Londres

Suède

M. T. HESSER, Juge à la Cour suprême, Stockholm

M. C.A. UGGLA, Conseiller juridique, Comité d'Appel, Bureau suédois des brevets et de l'enregistrement, Stockholm

Suisse

M. H. MORF, Ancien Directeur, Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, Berne

M. J. VOYAME, Directeur, Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, Berne

M. C.F. POCHON, Chef de Section, Contrôle fédéral des finances, Berne

M. Paul RUEDIN, Collaborateur consulaire au Département politique fédéral, Berne

Tchécoslovaquie

M. F. KRÍSTEK, Président, Bureau des brevets et des inventions, Prague

M. O. FABIAN, Deuxième Secrétaire, Ministère des Affaires étrangères, Prague

M. J. CONK, Conseiller juridique, Bureau des brevets et des inventions, Prague

Union des Républiques socialistes soviétiques

M. Y.E. MAKSAREV, Président du Comité pour les inventions et découvertes auprès du Conseil des Ministres de l'URSS, Moscou

M. I. TCHERVIAKOV, Juriste, Comité pour les inventions et découvertes auprès du Conseil des Ministres de l'URSS, Spécialiste des questions internationales, Moscou

M. V. PERTCHIK, Secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de l'URSS, Genève

Yougoslavie

M. V. SAVIĆ, Directeur, Bureau des brevets, Belgrade

OBSERVATEURS

Algérie

M. A. BENDIAB, Chef de la Division de la Propriété industrielle, Ministère de l'Economie nationale, Alger

Argentine

M. L.M. LAURELLI, Secrétaire d'Ambassade, Délégation permanente d'Argentine, Genève

Australie

M. P.C.J. CURTIS, Chargé d'affaires a.i., Mission permanente d'Australie, Genève

Mlle June H. BARNETT, Première Secrétaire, Mission permanente d'Australie, Genève

M. W.E. WEEMAES, Troisième Secrétaire, Mission permanente d'Australie, Genève

Autriche

M. T. LORENZ, Ratssekretär, Bureau des brevets, Vienne

Bulgarie

M. D. STAMBOLIEV, Conseiller, Délégation permanente de Bulgarie, Genève

Cameroun

M. G. DIENG, Chef du Service des Marques, Dessins et Modèles,  
Office Africain et Malgache de la Propriété industrielle, Yaoundé

Canada

M. F.W. SIMONS, Assistant Commissioner of Patents, Bureau  
des brevets, Ottawa

M. R. McKINNON, Premier Secrétaire, Mission permanente du  
Canada, Genève

M. J. CORBELL, Troisième Secrétaire, Mission permanente du  
Canada, Genève

Congo (République démocratique)

M. E. WITAHNKENGE, Directeur, Chef de la Section de la  
Propriété littéraire, Ministère de la Culture et du Tourisme,  
Kinshasa-Kalina

M. G. MULENDA, Premier Secrétaire, Ambassade de la République  
démocratique du Congo, Berne

Finlande

M. Berndt GODENHJELM, Professeur de droit, Université  
d'Helsinki, Helsinki

Grèce

M. G. PILAVACHI, Conseiller juridique, Délégation perma-  
nente de Grèce, Genève

Iran

M. M. NARAGHI, Directeur, Office d'enregistrement des  
sociétés et de la Propriété industrielle, Téhéran

Irlande

M. M.J. QUINN, Controller of Patents, Bureau d'enregistrement  
de la Propriété industrielle et commerciale, Dublin

Israël

M. Z. SHER, Registrar of Patents, Designs and Trade Marks;  
Office of the Registrar of Patents, Designs and Trade Marks;  
Ministère de la Justice, Jérusalem

M. R. COHN, Patent Attorney, Tel Aviv

Kenya

M. M.K. MWENDWA, Solicitor-General, Office of the Attorney-General, Nairobi

M. D.J. COWARD, C.M.G., Registrar-General, Department of the Registrar-General, Nairobi

Liban

M. H. RUBY, Premier Secrétaire; Mission permanente du Liban, Genève

Luxembourg

M. J.-P. HOFFMANN, Chef du Service de la Propriété intellectuelle, Luxembourg

Malte

M. O. GRECH, Higher Executive Officer, Département du Commerce, La Valette

Monaco

M. J.M. NOTARI, Directeur, Service de la Propriété industrielle, Monaco

Norvège

M. L. NORDSTRAND, Directeur, Bureau des brevets, Oslo

Pologne

M. T. JARNO, Vice-Président, Bureau des brevets, Varsovie

M. J. DALEWSKI, Chef du Département juridique, Bureau des brevets, Varsovie

Mme N. LISSOWSKA, Conseiller, Bureau des brevets, Varsovie

République Arabe Unie

M. M.I. SHAKER, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de la RAU, Genève

M. O.A. AMER, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la RAU, Genève

Saint-Marin

M. J. MUNGER, Chancelier d'Ambassade, Délégation permanente de Saint-Marin, Genève

Turquie

M. M. SIRMAN, Représentant permanent adjoint, Délégation permanente de Turquie, Genève

BUREAU DU COMITE

Président : M. A. KRIEGER (République fédérale  
d'Allemagne)  
Vice-Présidents : M. J.C. RIBEIRO (Brésil)  
M. F. KRÍSTEK (Tchécoslovaquie)  
Secrétaire : Dr Arpad BOGSCH (BIRPI)

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS  
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (BIRPI)

M. le Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur  
Dr. Arpad BOGSCH, Vice-Directeur  
M. Ch.-L. MAGNIN, Vice-Directeur  
M. B.A. ARMSTRONG, Conseiller; Chef de la Division des  
Finances, du Personnel et de l'Admi-  
nistration générale  
M. C. MASOUYÉ, Conseiller; Chef de la Division du Droit  
d'auteur  
M. K. PFANNER, Conseiller; Chef de la Division de la  
Propriété industrielle